

**Enseignement secondaire
et
secondaire technique**



Demande d'allocation d'études pour l'année scolaire 2017-2018

*A remettre pour le 31/12/2017 au plus tard
à la réception de l'Hôtel de Ville ou à renvoyer par courrier postal*

NOM ENFANT

PRENOM ENFANT

Matricule enfant :

--	--	--	--	--

fréquentant l'établissement scolaire
(dénomination exacte de l'établissement et de la classe)

Je soussigné (e) mère père autre

Nom :

Prénom:

Numéro et rue :

Code postal et localité :

Date de naissance :/...../19 Tél :
(jour) (mois) (année)

sollicite l'allocation d'études de la Ville de Differdange pour l'enfant susmentionné

Code Banque :

N° IBAN : LU

--	--	--	--	--	--

au nom de :

(titulaire du compte bénéficiant de l'allocation de famille)

.....
(date et signature du demandeur)

Pièces à présenter sans faute :

- une copie du certificat de scolarité délivré par le secrétariat de l'établissement scolaire
- une copie du virement de l'extrait bancaire de l'allocation de famille, rentrée scolaire 2017,

faisant **explicitement** preuve de l'obtention de l'allocation rentrée scolaire,



NUM. DOSSIER/AZ

ALL

RSC
CAISSE POUR L'AVENIR DES ENFANTS 1A
BLD PRINCE HENRI L-1724 LUXEMBOURG
BANQUE

LUXEMBOURG

sinon un certificat établi par la Caisse nationale des prestations familiales faisant preuve de l'obtention de l'allocation rentrée scolaire (voir modèles ci-après)

ZUKUNFTSKEESS - CAISSE POUR L'AVENIR DES ENFANTS
6, BVD ROYAL B.P. 394 L-2449 LUXEMBOURG TEL 477153-1

ATTESTATION DE PAIEMENT DES PRESTATIONS FAMILIALES

NOUS CERTIFIONS QUE :

NUMERO DOSSIER : / NUMERO DECOMPTE :

PERCOIT/A PERCU DES PRESTATIONS FAMILIALES EN FAVEUR DES ENFANTS :
NOM PRENOM MATRICULE



DETAIL DES ALLOCATIONS PERCUES PENDANT LA/LES PERIODE(S) SUIVANTE(S) :

ALL.FAMILIALES ALL.EDUCATION ALL.R.SCOLAIRE
EUR

Seuls les dossiers complets et présentés dans le délai prescrit seront pris en compte

Allocation d'études 2017-2018

Les formulaires de demande pour l'obtention des allocations d'études pour l'année scolaire 2017-2018 peuvent être retirés dès à présent à la réception de l'Hôtel de Ville ou peuvent être téléchargés du site Internet sous

www.differdange.lu *Éducation*

et doivent être déposés à la réception de l'Hôtel de Ville ou renvoyés par courrier postal pour le 31 décembre 2017 au plus tard.

Une allocation est accordée aux parents d'élèves habitant la Ville de Differdange qui bénéficient de l'allocation de famille, rentrée scolaire 2017, prévue par la loi modifiée du 14 juillet 1986.

- L'allocation s'élève à 98.44 € pour les parents dont les enfants sont inscrits dans une classe dans l'enseignement secondaire ou secondaire technique et qui sont encore soumis à l'obligation scolaire (enfants nés après le 01/09/2001).
- L'allocation s'élève à 295.41 € pour les parents dont les enfants continuent leurs études au-delà de l'obligation scolaire (enfants nés avant le 01/09/2001) et qui n'ont pas encore atteint l'âge de 27 ans.
(Formulaire : Enseignement secondaire et secondaire technique)

Une allocation d'études est également accordée aux étudiants domiciliés dans la Ville de Differdange, qui bénéficient de l'aide financière de l'Etat pour études supérieures prévue par la loi du 26 juillet 2010. **(Formulaire : Enseignement supérieur)**

- L'allocation s'élève à 590.90 € pour les étudiants qui font des études postsecondaires.

L'allocation d'études n'est pas destinée aux élèves qui fréquentent les classes du 1^{er} au 4^e cycle de l'enseignement fondamental (préscolaire et primaire).

Le montant des allocations d'études connaîtrait des adaptations lors d'une modification de l'indice en vigueur.

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez téléphoner au 58771 -1227